

Renforcer l'application de la Convention sur la diversité biologique par des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

RAPPELANT que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20, 2012) reconnaît le rôle important des trois Conventions de Rio pour l'avènement du développement durable et prie instamment les Parties de remplir intégralement leurs engagements ;

RAPPELANT le paragraphe 198 du document final Rio+20 qui réitère l'engagement des nations envers la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et appelle à prendre des mesures urgentes pour réduire sensiblement le taux d'érosion de la biodiversité, mettre un terme au processus et l'inverser ;

NOTANT que, dans la décision 14/29 de la 14^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB (CdP14, Égypte, 2018), les Parties ont reconnu qu'il importe de renforcer l'application et les engagements en vue de la réalisation de la Vision 2050 de la CDB ;

PRENANT NOTE du rapport de l'Académie chinoise des sciences, de la National Geographic Society, au Symposium international sur les sciences de la biodiversité réuni à Beijing, Chine, en juin 2019, qui propose de s'éloigner des cibles mondiales générales pour prendre des engagements nationaux en vue d'améliorer la mesure des progrès de la conservation ;

NOTANT AUSSI que les Parties des pays développés et en développement, les petits États insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition accordent un statut différent à la biodiversité et ont adopté des objectifs de protection variables ;

NOTANT que, dans la décision 14/5 de la CdP14, les Parties à la CDB ont reconnu l'interaction et la synergie entre la biodiversité et le changement climatique, et ont encouragé les Parties à intégrer des priorités nationales pour chacune des deux questions dans leurs stratégies nationales et plans d'action à cet égard, y compris les Contributions déterminées au niveau national (CDNN) fixées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;

NOTANT ENFIN que le rapport de la CDB *Synthesis of views on the scope and content of the post-2020 global biodiversity framework* (CBD/POST2020/PREP/1/INF/1) indique qu'il y a eu débat pour déterminer si des engagements volontaires seraient souhaitables et propose d'élaborer un processus pour intégrer les contributions volontaires dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et autres plans nationaux et sous-nationaux ; et

SALUANT le projet de recommandation sur les 'outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration' (CBD/WG2020/2/L.2/Add.1) présenté par les coprésidents du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE au Directeur général, dans le contexte et le mandat du Programme de l'UICN 2021-2024 :

a. d'élaborer des lignes directrices de l'UICN sur les moyens de refléter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans les processus de planification pertinents, notamment les SPANB ;

b. de promouvoir la création d'un mécanisme de financement pour soutenir l'élaboration et l'application des SPANB ; et

c. d'élaborer des stratégies mondiales pour la collaboration et le transfert de technologies et de fournir une formation pour contribuer au renforcement des capacités de toutes les parties prenantes en matière d'application des SPANB établis.

2. APPELLE les Membres gouvernementaux et non gouvernementaux à élaborer et présenter publiquement leurs propres engagements volontaires pour la biodiversité dans le but de soutenir et rehausser le niveau d'ambition nécessaire à la réalisation de la Vision 2050 de la CDB et de mettre en œuvre d'autres actions en plus de celles qui sont déjà décrites dans les SPANB.

3. APPELLE les Membres et les experts, en particulier dans le cadre des Comités nationaux, à :

a. plaider en faveur de SPNAB ambitieux et d'un mécanisme d'amplification pour renforcer l'application d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, fort et ambitieux, qui devrait être accepté à la CdP15 de la CDB (Kunming, Chine) ; et

b. aider à l'élaboration de SPANB fondés sur la science pour soutenir les efforts de conservation de la biodiversité.